



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
*Pays Bigouden Sud*

CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du  
Jeudi 12 décembre 2013  
à *TREFFIAGAT*

# COMPTE-RENDU

## **Conseil de communauté 12 Décembre 2013**

---

Convoqué par lettre ou courriel du 6 décembre 2013, le conseil communautaire s'est réuni à la salle Croas Malo de TREFFIAGAT, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul STANZEL

**Le jeudi 12 Décembre 2013 à 18 H 30.**

Le Président souhaite la bienvenue à tous les conseillers et fait procéder à l'appel :

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRE, GAONAC'H
GUILVINEC	MM. BRUNOT, GUIRRIEC, LE BALC'H et TANNEAU
ILE TUDY	M. GLOAGUEN
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LE DREAU, PIETE, Mme ZAMUNER
PENMARC'H	MM. GUICHAOUA, MM. LE NY, STANZEL
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme AYMER, Mme SCOARNEC
PLOMEUR	Mme LAURENT, M. SOURON
PONT-L'ABBE	MM. BINET, CANEVET, COUÏC, Mme LE BERRE, MM. LE FLOCH, PAUBERT et BERNARD
SAINT JEAN TROLIMON	MM. AUGÉ et CARIOU
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, M. CHEVRIER, Mme LE BERRE
TREGUENNEC	MM. BOUCHER, FLAGEUL
TREMEOC	MM. KERDRANVAT et L'HELGOUARC'H.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. LOUSSOUARN (COMBRIT) à M. DUPRE ; M. NIRPOT (ILE TUDY) à M. GLOAGUEN,  
M. MEHU (LOCTUDY) à Mme BUANNIC ; Mme LAZARD (PENMARC'H) à M. GUICHAOUA, M. OLIVIER  
(PENMARC'H) à M. LE NY ; Mme QUEFFELEC (PENMARC'H) à M. STANZEL ; Mme MELL (PONT L'ABBE) à  
M. CANEVET

Absents excusés suppléés :

M. LAOUENAN (LOCTUDY) par Mme ZAMUNER ; M. TIRILLY (PLOBANNALEC LESCONIL) par  
Mme SCOARNEC ; Mme BLANCHET (PONT L'ABBE) par M. BERNARD

Absent excusé :

M. PEOC'H (PENMARC'H)

Assistent également à la réunion :

M. GARREC (PLOMEUR) ; M. LE COSSEC (ST JEAN TROLIMON) ; M. LE CORRE (TREMEOC), délégués  
suppléants

Mmes LE GAL, LAURENT, M. DUBOURG, agents de la collectivité.

Le Président constate qu'avec 34 présents le quorum est atteint. Avec les 7 procurations, le nombre de  
votants s'établit à 41.

Pour le secrétariat de séance, M. STANZEL propose la candidature de Madame Danièle BOURHIS,  
conseillère de TREFFIAGAT. Accord du conseil.

## **Conseil de communauté 12 Décembre 2013**

---

Le Président passe la parole M. AUGÉ, pour le premier point à l'ordre du jour.

### **Avis du conseil de communauté sur la révision générale du POS partiel de la commune de SAINT-JEAN-TROLIMON,**

Après lecture du rapport, le vice-Président rappelle qu'il s'agit d'un exercice imposé permettant de mettre en adéquation le PLU avec la loi littoral et le jugement du tribunal rendu en défaveur de la commune.

M. AUGÉ demande s'il y a des questions et met au vote. Accord unanime du conseil.

M. STANZEL précise que ces modifications permettront de valoriser le site de Tronoën, élément touristique majeur du territoire.

### **Transfert à la communauté de communes des financements alloués à la commune de SAINT-JEAN-TROLIMON pour le projet de Tronoën,**

Le Président explique que l'idée est de basculer à la Communauté de communes la subvention octroyée au titre de la DETR à la commune de St Jean Trolimon pour la première tranche de travaux concernant le réaménagement du site de Tronoën qui porte sur 30 % de 515 000 € soit 154 500 €.

M. STANZEL rappelle que les négociations concernant l'acquisition de la ferme GLOAGUEN sont en cours ainsi qu'une demande d'estimation des Domaines.

M. PIÉTÉ précise que la commission départementale réunie vendredi 6 décembre a entériné le transfert de la subvention et que la Préfecture attend la délibération pour prendre l'arrêté.

Accord du conseil à l'unanimité pour demander le transfert de cette subvention à la CCPBS.

### **Nouveau siège communautaire, concours de maîtrise d'œuvre, composition du jury,**

M. STANZEL rappelle que lors du dernier conseil, il avait été avancé l'idée d'un aménagement de qualité en bordure de voie, avec un « look intéressant », et qui s'intègre bien dans l'environnement.

Aussi, il suggère de constituer un jury de concours, composé en application du Code des Marchés, avec, outre le Président lui-même, 5 membres élus titulaires, 5 suppléants et 3 personnalités qualifiées.

Il propose de retenir comme membres titulaires, les élus siégeant au comité de pilotage du projet à savoir MM. GLOAGUEN, CHEVRIER, PAUBERT, LUCAS, et M. BRUNOT en remplacement de Mme ZAMUNER, élus suppléés par MM. GAONAC'H, GUICHAOUA, COUIC, SOURON et KERDRANVAT.

## **Conseil de communauté 12 Décembre 2013**

---

Concernant les personnalités qualifiées, le Président propose de nommer M. Bernard MUTZENHART, architecte à la retraite et dit attendre la réponse de l'ordre des architectes pour la nomination des deux autres architectes. Ces nominations ne sont pas soumises au vote du conseil.

M. STANZEL demande s'il y a des questions.

M. BINET ne remet pas en cause le projet de nouveau siège mais il se pose la question de l'avenir de l'intercommunalité dans les prochaines années qui pour lui, va beaucoup évoluer avec les transferts et prises de compétences. Pour l'élu de PONT L'ABBE, dans un avenir proche, les deux communautés de communes fusionneront en une seule et il se demande si cette hypothèse a été prise en compte dans le projet.

A cette remarque, M. STANZEL répond « Pour se marier, il faut être deux et pour le moment, le Haut Pays Bigouden n'a pas cette volonté. Nous avons un même bassin de vie et à un moment les choses vont parler ».

Le Président tient à rassurer M. BINET en lui précisant qu'il est convenu que le bâtiment soit modulable et puisse accueillir d'autres bureaux.

M. STANZEL met au vote.

Accord unanime du conseil pour la composition du jury, moins 2 abstentions (Mme AYMER et M. PIETE).

### **Aides au ravalement de façades, révision des critères,**

M. GAONAC'H donne lecture du rapport et rappelle les conditions d'attribution de cette aide.

Il explique que le bureau communautaire a émis un avis favorable à la révision des critères et propose que la subvention soit portée à hauteur de 10 % du montant des travaux, pour remplacer l'aide que les communes attribuaient auparavant.

Le Président rappelle que 220 dossiers ont été traités en 2013 pour un montant versé (part communautaire) d'environ 40 000 € et que cette aide contribue à l'embellissement du territoire et fait travailler les entreprises du bâtiment.

Le vice-Président met au vote. Accord unanime du conseil.

### **Adduction d'Eau Potable, programme de travaux 2014,**

M. AUGÉ rend compte des travaux de la commission du 27 novembre 2013 pour l'élaboration du programme de travaux AEP 2014 dont le détail figure en annexe du rapport.

Le vice-Président rappelle que 314 000 € HT de travaux sont programmés pour le réseau primaire et 938 100 € HT pour le réseau secondaire.

## **Conseil de communauté 12 Décembre 2013**

---

A l'unanimité, le conseil adopte le programme de travaux présenté en séance pour un montant total HT de 1 352 100 €.

Avant de passer au point suivant, M. PIETE explique qu'il a constaté dans la presse quotidienne que le prix de l'eau fait toujours polémique.

Il rappelle que le Conseil Général a engagé une étude sur l'alimentation en eau potable sur le Département et souhaite présenter à l'assemblée 3 diapositives extraites de la présentation du schéma d'AEP du 26 novembre dernier à BRIEC (diapositives jointes en annexe).

M. STANZEL tient à préciser que cette intervention est un éclairage et qu'il n'est fait le procès de personne. M. PIETE acquiesce.

### **Périmètre de protection de la ressource en eau, constitution d'une servitude de passage à Trémillec pour alimentation en électricité de la station d'alerte**

M. PIETE rappelle que la Préfecture a demandé par arrêté la mise en place de 3 stations d'alerte afin de détecter d'éventuelles pollutions sur les rivières de Trémillec, Ty Poes et sur le site de Pen Enez.

Il explique que la Communauté de communes essaye depuis plusieurs années d'obtenir l'accord d'un propriétaire pour alimenter en électricité la station de jaugeage de Trémillec.

Il précise qu'après vérification en Mairie de TREMEOC, deux parcelles sont concernées par cette servitude de passage : 296 ZL 27d et 296 ZL 27f.

Le vice-Président explique qu'avec une alimentation par panneaux photovoltaïques il est difficile de garantir une alimentation pérenne et fiable. Pour lui, il est important que la Collectivité soit avertie dans la minute qui suit la pollution si elle se présente.

Concernant la procédure, M. PIETE pense qu'il est plus judicieux d'envisager la constitution d'une convention de servitude qui contraint à prendre un avocat mais qu'il est également possible de demander au TGI d'engager la procédure.

M. BINET dit être étonné qu'on ne puisse pas prévoir la pose d'un panneau photovoltaïque plutôt que de lancer toutes ces procédures très compliquées, très coûteuses, d'autant que les techniques évoluent.

Pour M. PIETE, cela nécessiterait les mêmes autorisations et ne changerait rien à la procédure. Avec un équipement en électricité, indispensable pour lui, il pense garantir une certaine sécurité au regard des obligations de sécurisation de l'alimentation en eau potable voulues par l'arrêté préfectoral.

M. BERNARD confirme qu'il est difficile d'utiliser une autre technique que l'alimentation électrique en raison de la présence d'arbres atteignant près de 20 mètres de haut à proximité du local abritant les équipements de la station d'alerte.

Le Président met au vote.

Accord unanime du conseil moins une abstention (M. BINET).

## **Conseil de communauté 12 Décembre 2013**

---

### **Acquisition d'une benne à ordures ménagères, signature du marché**

M. SOURON indique que la commission d'appel d'offres a retenu les propositions de trois entreprises :

- GARAGE ROBERT LE DU pour le lot n°1 (châssis) d'un montant de 119 480,40 €, somme à laquelle il faut déduire une reprise pour un châssis de 7 000 € TTC,
- FAUN ENVIRONNEMENT pour le lot 2 (benne) pour un montant de 64 464,40 €,
- TERBERG MATEC France pour le lot 3 (basculeur) d'un montant de 27 687,40 €.

M. SOURON tient à rappeler que depuis quelques années, la collectivité a adopté le principe d'achat (renouvellement) d'une benne tous les ans.

Le vice-Président met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer les différents lots du marché pour un coût total de 204 632.20 €.

### **Convention avec la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden concernant l'accueil en déchèteries**

M. SOURON présente le rapport. Il explique qu'il s'agit d'une facturation basée sur la fréquentation et les charges de fonctionnement.

Le vice-Président se félicite de ce nouveau fonctionnement attendu depuis plusieurs années et met au vote.

Accord à l'unanimité pour autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec la CCHPB.

### **Electrification, transfert au SDEF, clôture du budget annexe**

M. AUGÉ donne lecture du rapport et demande s'il y a des observations.

M. BRUNOT s'interroge sur les travaux 2013 non réalisés.

M. AUGÉ répond que les bons de commande seront signés avant la fin de l'année et qu'il sera procédé à un glissement de l'exercice pour la fin des travaux.

M. BERNARD constate que tous les ans les travaux prennent du retard et ne trouve pas normal qu'il y ait des restes à réaliser aussi importants.

## **Conseil de communauté 12 Décembre 2013**

---

M. COUIC se demande si le SDEF ne devrait pas -comme tout maître d'ouvrage se doit de le faire - transmettre, tout au moins à la communauté de communes, des rapports d'exécution. Le maire de PONT L'ABBE constate la difficulté du SDEF à assurer le suivi de ses travaux.

M. AUGÉ avoue que les entreprises ne sont pas toujours au rendez-vous mais qu'il arrive également que les communes demandent le report d'un exercice sur l'autre. Il explique que le SDEF est actuellement dans une phase de réorganisation et qu'un nouveau technicien a été nommé sur le secteur bigouden. Le vice-Président s'engage à faire remonter les remarques de ses collègues.

Le vice-Président met au vote.

Accord à l'unanimité pour clore le budget annexe Electrification, transférer les soldes au budget principal, transférer au SDEF les biens nécessaires à l'exécution du service et valider le principe d'une convention financière à venir avec le SDEF pour solder les programmes 2012 et 2013 non achevés, en donnant délégation au Bureau pour examiner en détail cette convention.

### **Admissions en non valeur**

M. GLOAGUEN demande à l'assemblée de se référer à la liste des admissions en non valeur annexée au rapport, allant de la somme de 0.1 € à 1 935.13 €.

Il rappelle que ces admissions concernent principalement des titres de factures de redevances spéciales et dépôts en déchetterie.

Le vice-Président demande s'il y a des questions et met au vote. Accord unanime du conseil pour ces admissions en non valeur pour un montant total de 9.930,79 Euros.

### **Budget Principal – Décision modificative N° 2**

Divers ajustements sont proposés tant pour la section de fonctionnement que pour celle d'investissement. Le total de la décision modificative s'équilibre à 121.078,07 Euros en section de fonctionnement et à 1 116.187,47 Euros en section d'investissement.

Adoption à l'unanimité de cette décision budgétaire modificative n° 2.

### **Budget Electrification – Décision modificative n° 1**

Monsieur GLOAGUEN donne lecture du rapport et met au vote.

Accord unanime du conseil.



## **Conseil de communauté 12 Décembre 2013**

---

### **Budget CLIC – Décision modificative n° 1**

Monsieur GLOAGUEN explique à l'Assemblée, que depuis l'envoi du rapport, la CARSAT a fait connaître son accord pour une subvention de fonctionnement de 3 400 € au titre de 2013. Une note explicative est distribuée en séance.

Il propose donc de revoir la décision modificative envisagée pour intégrer la subvention sans faire appel au budget principal de la CCPBS et à la contribution de la CCHPB.

Cette décision modificative s'équilibre à 3 396.04 € en section de fonctionnement.

Le vice-Président met au vote.

Accord unanime du conseil.

Avant de clore la séance, le Président rappelle que la cérémonie des vœux se déroulera le jeudi 9 janvier 2014, à la salle Cap Caval à PENMARC'H

M. STANZEL lève la séance à 19 H 40.

La secrétaire de séance,

**Danièle BOURHIS**



Le Président,

**Jean-Paul STANZEL**







## 1.1. Éléments « à retenir » de l'état des lieux

### ➤ Améliorer les performances de réseau

- 63 millions de m<sup>3</sup> produits pour 50 millions de m<sup>3</sup> consommés
- Rendement moyen : 79,6 %
- ➔ *13 millions de m<sup>3</sup> perdus tous les ans, en partie compressibles*

### ➤ Renforcer la protection de la ressource

- 37 prises d'eau de surface (dont 83% qui dispose d'une DUP)
- 265 captages / forages (dont 89 % qui dispose d'une DUP)
- *Accélérer la mise en œuvre des prescriptions*
- *Renforcer le suivi et l'évaluation des périmètres de protection*
- *Poursuivre les actions de bassins versants (lutte contre les pollutions diffuses)*

### ➤ Des usines vieillissantes qui nécessitent des mises au norme :

- *50 % des usines ont plus de 30 ans, patrimoine de 82,3 M€ (valeur à neuf)*
- *Des améliorations des traitements à prévoir :*
  - 20 usines ESU sur 29 (abattement la matière organique et sous-produits associés),
  - 96 usines ESO sur 132 (mise à l'équilibre et reminéralisation).



## 1.1. Eléments « à retenir » de l'état des lieux

### ➤ Analyse patrimoniale :

- Prix de l'eau potable moyen en 2010 : 2,11 € TTC/m<sup>3</sup>
- Globalement, les prix pratiqués n'intègrent pas assez le renouvellement du patrimoine :
  - ⇒ prix de l'eau parfois insuffisamment élevés
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,4% / an
  - ⇒ soit 250 ans de durée de vie !

### ➤ Inquiétudes des collectivités :

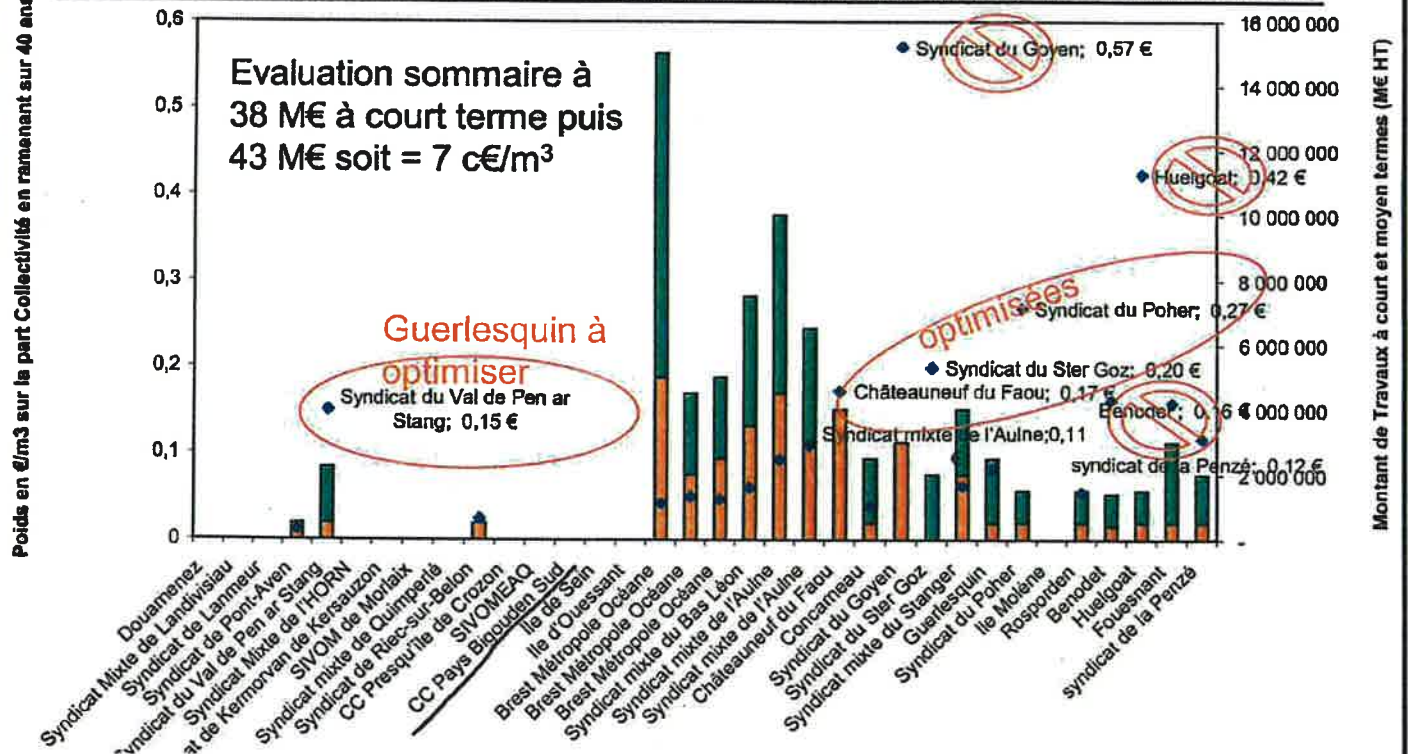
- Arrêt de l'ingénierie publique (AMO),
- Enjeux financiers du renouvellement du patrimoine et de la sécurisation.

### ➤ L'organisation actuelle de la maîtrise d'ouvrage :

- 182 gestionnaires de l'eau potable
  - *Une solidarité à développer sur les territoires pour répondre aux enjeux de demain*
- Une réponse issue des territoires pour le SDCI

### 3. Maintien ou optimisation des UPEP

➤ Identifier les travaux de mise aux normes et réhabilitations d'usines ESU



➤ Recherche des optimisations liées aux solutions de sécurisation : -8,5 M€

■ Montants des travaux à court terme ■ Montants des travaux à moyen terme ◆ Investissement ramené sur 40 ans par m³